

## Informations de base

2019/2061(DEC)

DEC - Procédure de décharge

Décharge 2018: Budget général UE, Comité des régions

### Subject

8.70.03.08 Décharge 2018

Procédure terminée





## Acteurs principaux

Parlement  
européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
<b>CONT</b> Contrôle budgétaire	ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	04/09/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive GARCÍA MUÑOZ Isabel (S&D) GHINEA Cristian (Renew) PEKSA Mikuláš (Greens/EFA) FITTO Raffaele (ECR) KUHS Joachim (ID) FLANAGAN Luke Ming (GUE/NGL)	
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
<b>AFET</b> Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>DEVE</b> Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>INTA</b> Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>REGI</b> Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>PECH</b> Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>CULT</b> Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>JURI</b> Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AFCO</b> Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>PETI</b> Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>	

## Evénements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316 	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
04/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0071/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0116/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

## Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2061(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00901

## Portail de documentation


## Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.832	11/12/2019	
Amendements déposés en commission		PE645.094	30/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0071/2020	04/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0116/2020	13/05/2020	Résumé

## Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05760/1/2020	17/02/2020	

## Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316 	27/06/2019	

## Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

## Acte final

Budget 2020/1973  
[JO L 417 11.12.2020, p. 0436](#)

# Décharge 2018: Budget général UE, Comité des régions

2019/2061(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 486 voix pour, 90 contre et 15 abstentions, de **donner décharge** au secrétaire général du Comité des régions sur l'exécution du budget du Comité des régions pour l'exercice 2018.

Dans la résolution qui accompagne sa décision de décharge (adoptée par 604 voix pour, 85 contre et 5 abstentions), le Parlement européen a formulé une série d'observations :

### ***Gestion budgétaire et financière***

Dans son rapport annuel 2018, la Cour des comptes n'a relevé aucune déficience notable lors de la vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics pour le Comité des régions. Elle a conclu que les paiements pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 concernant les dépenses administratives du Comité ne comportaient, dans l'ensemble, aucune erreur matérielle et que les systèmes de surveillance et de contrôle examinés étaient efficaces.

En 2018, le budget du Comité s'élevait à 96.101.000 EUR, contre 93.295.000 EUR en 2017, ce qui correspond à une augmentation de 3 %. 99,3 % de tous les crédits ont été engagés avant la fin de 2018 (contre 98 % en 2017 et 98,7 % en 2016), et 91 % des crédits ont été payés en 2018 (contre 89,9 % en 2017 et 89,6 % en 2016).

Le Parlement s'est félicité de la bonne gestion financière et de la prudence dont le Comité a globalement fait preuve au cours de l'exercice 2018. Prenant note des crédits inutilisés pour plusieurs lignes budgétaires, tels que 59 % pour les cours pour les membres, 33,3 % pour les missions du personnel, 77,9 % pour les services médicaux et 92,7 % pour l'aménagement de locaux, il a toutefois rappelé la nécessité de prendre des mesures pour réduire les surestimations budgétaires.

Les députés ont relevé que l'accord de coopération administrative conclu par le Comité, le Comité économique et social (CESE) et le Parlement en 2014 était arrivé à expiration le 31 décembre 2019, l'accord n'ayant pas été renégocié ou prorogé. En cas de négociation d'un nouvel accord, les députés ont reconnu que, d'un point de vue politique, l'accord devrait être mis à jour pour répondre aux défis actuels, tels que le nouveau cadre financier pluriannuel ou les nouvelles règles de la politique de cohésion.

### ***Autres observations***

Le Parlement a exprimé l'inquiétude que lui inspire la confirmation de la présence d'amiante dans des endroits critiques du bâtiment VMA, y compris le parking. Déplorant le manque d'information des parties prenantes et des membres et le personnel, il a invité le Comité à remédier à la situation.

Le Comité a été invité, entre autres, à :

- informer la commission du contrôle budgétaire du Parlement des montants déboursés dans le cadre d'accords de coopération interinstitutionnelle, notamment des accords de niveau de service concernant les politiques de ressources humaines, etc;

- rendre compte des résultats obtenus dans la mise au point d'un modèle de consultations permanentes des citoyens de l'Union, en vue de combiner débats locaux et mécanisme de retour d'informations dans le but de guider les décideurs politiques au niveau de l'Union;
- adopter d'urgence des règles permettant de traiter les cas de harcèlement impliquant ses membres;
- intensifier ses efforts en ce qui concerne le code de conduite prévu à l'attention de ses membres afin de prévenir et de résoudre les conflits d'intérêts;
- accentuer le déploiement d'outils informatiques afin de moderniser ses procédures de passation;
- rendre compte au Parlement de tout progrès accompli pour augmenter la proportion de femmes aux postes de cadre intermédiaire et supérieur;
- mettre en œuvre dans les meilleurs délais la nouvelle stratégie numérique et le nouveau plan de dépenses pluriannuel dans le domaine informatique et continuer à mener une réelle politique de transition numérique dans ses services.

Le Parlement a constaté que le Conseil a stipulé que, à compter de la date à laquelle le retrait du Royaume-Uni de l'Union entrera légalement en vigueur, trois des 24 sièges attribués au Royaume-Uni seront alloués respectivement à l'Estonie, à Chypre et au Luxembourg. Le nombre de sièges au sein du Comité diminue donc de seulement 21 sièges.

D'une manière générale, le Parlement a souligné le travail accompli ces dernières années, sur des sujets tels que la budgétisation axée sur les performances, le cadre éthique et les nombreuses règles et procédures y afférentes, l'amélioration des activités de communication et le nombre croissant de mesures visant à améliorer la transparence. Il a souligné l'importance de la collaboration et du partage d'expérience entre les institutions et organes de l'Union et suggéré d'examiner la possibilité de formaliser les activités de mise en réseau dans différents domaines en vue de partager les bonnes pratiques et de mettre au point des solutions communes.